RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20257
Numéro SIREN : 413 598 558
Nom ou dénomination : AREVA H2Gen

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 74336

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 28-06-2019

N° DE DEPOT : 2019R074336

N° GESTION : 2010B20257

N° SIREN : 413598558

DENOMINATION : AREVA H2Gen

ADRESSE : 20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 06-06-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

CERTIFIÉ CONFORME

AREVA
l'avenir pour énergie

AREVA H_2Gen

Société par actions simplifiée au capital de 2.082.330 €
Siège social : 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris
RCS PARIS 413 598 558

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
DU COMITE DE SURVEILLANCE
DU 06 JUIN 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
LE 06 Juin
A 9h30,

Les membres du Comité de surveillance de la société AREVA H2Gen, société par actions simplifiée au capital de 2.082.330 Euros, dont le siège social est situé 20, rue Quentin Bauchart – 75008 Paris, (ci-après la « **Société** »), se sont réunis sur convocation du Président de la Société au 41 avenue George V, 75008 Paris.

Sont présents :

- M. Vianney De L'ESTANG, membre Smart,
- M. Michel GUGHENHEIM, membre Smart,
- M. Michel LOISEAU, membre AREVA et Président de la Société
- M. Philippe SOULIE, membre AREVA,
- M. Noam LEANDRI, membre ADEME

Par ailleurs, assistent également à la séance du Comité de Surveillance, les invités suivants :

- M. Laurent SIMON, secrétaire du Comité
- M. Pascal PEWINSKI, directeur général de la Société
- M. Florent BRUNET Mergers & Acquisitions AREVA
- Mme Karine MERERE, d'ADEME Investissement

La séance est présidée par M. Vianney de l'ESTANG (le « **Président du Comité** »).

Le Président du Comité constate que les deux-tiers au moins des membres du Comité sont présents ou représentés, et que le Comité peut ainsi valablement délibérer.

Le Président rappelle que les membres du Comité de surveillance sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- .../...

- Nomination d'un nouveau Président de la Société en remplacement de M. Michel LOISEAU – Rémunération de la Présidence – Délégation de pouvoirs
- .../...

Les membres approuvent l'ordre du jour.

Il s'en suit :

.....

Nomination de M. Michel GUGENHEIM en qualité de nouveau président de la Société en remplacement de M. Michel LOISEAU, démissionnaire.

[...]

Le Conseil prend acte de la démission de M. Michel LOISEAU de son mandat de président de la Société à compter de ce jour.

Conformément à l'article 12.1.1 des statuts, il est rappelé que le président de la Société est désigné par le Comité de surveillance statuant à la majorité des deux-tiers des voix présentes, réputées présentes ou représentées. Le président de la Société peut être membre du Comité de Surveillance. Sa rémunération est également fixée par le Comité de surveillance.

Après en avoir délibéré, le Comité de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer M. Michel GUGENHEIM, qui accepte, en qualité de nouveau président de la Société en remplacement de M. Michel LOISEAU, démissionnaire, à compter du 06 juin 2019, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

La rémunération de M. Michel GUGENHEIM sera fixée lors du prochain Comité.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 12h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et trois autres membres du Comité de Surveillance.

Extrait certifié conforme par le Président
du Comité de Surveillance :

Président de séance
M. Vianney de l'ESTANG